

Image not found or type unknown



Construction maison secteur ABF

Par **Mt07 red**, le **08/01/2021** à **17:29**

Bonjour,

Nous avons un projet de construction d'une maison en limite de secteur des Bâtiments de France. J'aimerais savoir si je peux m'appuyer sur l'arrêté rendu le 5 juin 2020 par le conseil d'Etat (n°431994) ? Sachant que de notre terrain nous ne voyons pas le bâtiment en question. Qui apprécie cette notion? l'ABF? Qui en fait la demande? Nous? La mairie?

Merci par avance de vos réponses.